

est entièrement ignorée. La société d'hygiène doit par l'entremise de son journal renseigner les familles sur l'hygiène de l'enfance. Non seulement les parents sont obligés d'avoir religieusement soin de leurs enfants ; mais ils y sont matériellement intéressés, ils seront tôt ou tard récompensés des soins qu'ils prodigueront à leurs enfants tant dans l'enfance que dans l'adolescence. Un enfant bien élevé est tous jours reconnaissant et a tous les égards pour ses vieux parents. Si nous voulons répandre les bienfaits de l'hygiène, il faut de toute nécessité introduire cette science dans les écoles : d'abord pour sauvegarder la santé des élèves pendant leurs études, puis en leur enseignant les notions d'hygiène, ils sauront éviter ce qui pourrait être nuisible au corps et à l'esprit.

Je suis bien aise de pouvoir annoncer que le conseil d'hygiène de la ville s'est déjà mis en rapport avec les commissaires des écoles dans le but de prendre des mesures pour empêcher la propagation des maladies contagieuses parmi les élèves. Ces messieurs ont décidé de donner instruction aux surintendants des écoles de faire rapport au Bureau de Santé des cas de maladies contagieuses qui pourraient se déclarer chez les élèves, et même de ne recevoir aucun élève qui aurait dans sa famille de ces maladies, à moins d'un certificat de médecin attestant qu'il n'y a plus de danger de repandre la contagion. Les autorités sanitaires, se proposent de plus, d'adresser une circulaire aux surintendants des écoles et d'autres maisons d'éducation contenant les principales règles de l'hygiène des écoles et ayant surtout rapport au drainage, à la ventilation, à l'espace que doivent avoir les élèves dans les classes, les dortoirs, et à tous les soins qu'on doit apporter pour maintenir les élèves en bonne santé.

La Société d'Hygiène ayant pour but de s'occuper des intérêts sanitaires de la Province de Québec devrait s'adresser immédiatement aux maires de principales municipalités de la Province de Québec, afin d'engager ces municipalités à souscrire au journal d'hygiène, et aussi afin de nommer dans chacune de ces municipalités un médecin qui ferait aux réacteurs, chaque mois rapport du nombre des naissances, mariage, et décès, des causes de décès au tant qu'il sera possible de le faire, avec quelques remarques sur les maladies courantes et l'état sanitaire de ces diverses municipalités ; ces rapports seraient publiés dans ce journal d'hygiène et ne pourraient manquer d'intéresser ceux qui s'occupent de cette science.

Nous pourrions alors faire la comparaison de l'état sanitaire de ces diverses municipalités ce qui ne pourrait manquer d'intéresser ceux qui s'occupent d'hygiène et de statistiques.

Nous devons avoir l'espoir que les municipalités de la ville de Québec, de Trois-Rivières, Sorel, Berthior, Pt Lévis, Rimouski, Kamouraska, St-Jean, St-Hyacinthe, Joliette, les municipalités circonvoisines de Montréal, et autres municipalités où il se publie un journal, se feront un devoir de répondre au désir de la société d'hygiène de la Province de Québec.

Les municipalités de la Province sont mutuellement intéressées à faire observer les lois de l'hygiène pour toute la Province et dans l'attente d'une visite du choséra ce qui pourrait bien ne pas être impossible, nous devons être prêts à faire face à ce terrible fléau. Si nous en sommes exemptés, la santé publique y aura toujours gagné. Les précautions de salubrité que l'on prendrait, tendront à diminuer considérablement les causes de mortalité. Les principales municipalités de la Province sont intéressées à créer des conseils d'hy-